

L'annulation de la mise en examen d'Agnès Buzyn serait une bonne nouvelle



C'est le point de vue expliqué par Régis de Castelnaud.

L'avocat écrivain, qui n'est plus en exercice, estime que : « derrière les apparences, l'annulation de la mise en examen d'Agnès Buzyn, dans l'affaire de la gestion de la pandémie de Covid-19, est une bonne nouvelle pour ce qu'il reste de notre démocratie ».

Rappelons que la Cour de cassation réunie en assemblée plénière a arrêté que la mise en danger de la vie d'autrui par l'ex-ministre de la Santé, n'a pas lieu d'être.

Un pied de nez aux victimes et nombreux plaignants.

Parmi eux, des malades et leurs familles, des médecins, des syndicats professionnels.

Mais pour Me de Castelneau, le problème de l'affaire Buzyn : « est qu'il y a eu des milliers de plaintes parce que cette pandémie a été gérée en dépit du bon sens par des incompetents, des incapables et des corrompus.

Madame von der Leyen qui refuse de communiquer les sms avec le patron de Pfizer, on en reparlera.

Mais lorsque madame Buzyn, qui a démissionné assez tôt du ministère, a été jetée comme un bouc émissaire pour qu'on laisse tranquille messieurs Véran, Macron, etc.

Personnellement, je pense que madame Buzyn est une calamité politique recasée à l'OMS – évidemment – car elle appartient à ce monde-là. Elle va maintenant pantoufler à la Cour des comptes, malgré toutes les fautes qui ont été commises ».

Au fait, au fait, Maître!

« le problème des fautes, c'est qu'elles relèvent du Parlement et du Peuple. Ce sont des questions politiques, et demander à la justice de régler des comptes politiques, c'est la dernière des choses à faire.

Pourquoi cette annulation est-elle une bonne nouvelle ? Parce que la Cour de cassation respecte le droit. Madame Buzyn a été mise en examen pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui. Mais je vais rappeler le reste du texte : « par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence et de sécurité prévue par la loi ou le règlement ».

Et c'est là que la justification de la qualification a coïncé.

Pour autant, deux questions infractionnelles demeurent. Celle vraisemblable du conflit d'intérêts de son époux et elle, et en termes de prise illégale d'intérêt.

Selon Régis de Castelneau : « la Cour de justice de la République peut parfaitement être saisie ».

L'autre infraction est l'interdiction de l'hydroxychloroquine : « homicide et coups et blessures involontaires... les conséquences ont pu en être des décès, des aggravations de l'état de santé des gens contaminés, etc., elle devra en répondre ».

Régis de Castelnau tient à la qualification d'homicide (à 14') et souligne la diversion du motif de départ :

« c'était d'autant plus critiquable que ça n'avait aucune valeur judiciaire, ça n'aurait mené nulle part, mais c'était pour faire diversion. Et c'est ce qui me gêne, je n'aime pas quand les magistrats font de la politique ».

La difficulté étant que la commission d'instruction de la Cour de justice de la République n'est dirigée que par ces magistrats, sans parlementaires.

Et le problème va être d'établir le lien de causalité : « entre les fautes commises et les dommages constatés.

Quand il y a eu l'affaire du sang contaminé... »

Explications détaillées et intégralité des propos en vidéo infra

« La mise en examen d'Agnès Buzyn était une opération de diversion !” – R...

Buzyn balance Macron : elle ne veut pas porter seule le chapeau des morts du Covid

27 octobre 2022 Jacques Chassaing

[Buzyn balance Macron : elle ne veut pas porter seule le chapeau des morts du Covid](#)

(1) Le 13 janvier dernier, très informée de l'arrivée du

Coronavirus en France, la bande à Buzyn s'est empressée de classer « substance vénéneuse l'hydroxychloroquine sous toutes ses formes ». Le haut fonctionnaire en médecine politicienne, directeur général de la santé, Jérôme Salomon, a signé l'arrêté pour le compte de la ministre :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041400024&categorieLien=id>

On sait de plus que depuis, un scandaleux décret a été pris pour en interdire la prescription aux médecins de ville ; ce décret est désormais attaqué : <https://ripostelaique.com/le-decret-limitant-lhydroxychloroquine-attaque-par-lavocate-muriel-bodin.html>

La chloroquine classée vénéneuse, sauf pour l'armée !

30 avril 2020 Jacques Chassaing

[La chloroquine classée vénéneuse, sauf pour l'armée !](#)

Ces morts de leur faute : nos politicards peuvent-ils s'en sortir ?

26 avril 2020 Jacques Chassaing

[Ces morts de leur faute : nos politicards peuvent-ils s'en sortir ?](#)

Buzyn la menteuse, co-responsable et coupable de l'hécatombe qui arrive...

18 mars 2020 Jacques Chassaing

[Buzyn la menteuse, co-responsable et coupable de l'hécatombe qui arrive...](#)

Coronavirus : la France a-t-elle vocation à être l'ambulance internationale ?

4 février 2020 Jacques Chassaing

[Coronavirus : la France a-t-elle vocation à être l'ambulance internationale ?](#)

Coronavirus : le coup de gueule des habitants de Carry-le-Rouet

2 février 2020 Jacques Chassaing

[Coronavirus : le coup de gueule des habitants de Carry-le-Rouet](#)

Coronavirus : Buzyn au pied du mur devant nos hôpitaux exsangues

27 janvier 2020 Jacques Chassaing

[Coronavirus : Buzyn au pied du mur devant nos hôpitaux exsangues](#)

Pour Agnès Buzyn, il a trop de malades en France !

14 septembre 2019 Jacques Chassaing

[Pour Agnès Buzyn, il a trop de malades en France !](#)

Le Samu 42 de Saint-Étienne va disjoncter, allo Buzyn, t'es où ?

10 août 2019 Jacques Chassaing

[Le Samu 42 de Saint-Étienne va disjoncter, allo Buzyn, t'es](#)

[où ?](#)

Agnès Buzyn s'exonère de la pénurie et de la qualité des médicaments

24 juillet 2019 Jacques Chassaing

[Agnès Buzyn s'exonère de la pénurie et de la qualité des médicaments](#)

Jacques CHASSAING